

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 22 au 28 avril 1862 inclus.

NAISSANCES.

29 garçons, 19 filles.

MARIAGES.

Du 23 avril. — Entre Jules-Paul-Joseph Masurel, négociant, et Pauline-Adèle-Victorine Walliane, sans profession.

Du 28. — Entre Louis Desfrennes, tisserand, et Rosalie-Joseph Delerue, journalière. — Edouard Hennekin, teinturier, et Céline Derbaudrenghien, bobineuse. — Alphonse Grare, journalier, et Elodie Lirat, tisserande. — Jean Vanbelleghen, tisserand, et Léonie Leroye, tisserande. — Jules Deplaque, ourdisseur, et Hortense Lall-mand, sans profession. — Bernard Boate, menuisier, et Octa le Hockx, tisserande. — Auguste Piravet, tisserand, et Marie Vanmansart, journalière. — Jean-Baptiste Cabis fleur, et Sophie Leclercq, journalière. — Henri Wibaux, tisserand, et Sophie Bonduelle, journalière. — Théodore Vandecruy, fleur, et Jos phine Leroy, journalière. — Gauden Petit, mécanicien, et Elisa Buisine, repasseuse. — François Bogart, peigneur de laines, et Sophie Vranwynoberge, journalière. — Pierre Drvoet, cordonnier, et Pelasia Debacker, journalière. — Jules Vaneynselle, tisserand, et Elise Lambin, journalière. — Joseph Deveerman, fleur, et Rosalie Vandrusche, journalière. — Jean-Baptiste-Aphonse Vandeviel, tisserand, et Adèle Salembier, tisserande. — Augustin Everhard, déboureur, et Marie Dansotte, journalière. — Archange-Joseph Deracinois, fleur, et Elise Franchomme, journalière. — Jean Aubert, tisserand, et Amélie Acquart, repasseuse. — Pierre Oudde, journalier, et Pauline Veruyssse, journalière. — Jules Derwaux, peintre en bâtiments, et Clémence Mathon, journalière. — Désir Visens, tailleur, et Adèle Wilaert, journalière. — Edouard Mullier, tisserand, et Alexandrine Bousseaux, rattacheuse. — Henri Derreumaux, terrassier, et Marie Lambert, journalière. — Jean-Baptiste Brucamps, fleur, et Roseline Lhenion, bobineuse. — Charles Minnaert, fleur, et Delphine Vanthuyne, soigneuse. — Jean-Baptiste De-groove, menuisier, et Pharaïde Schelpe, couturière. — Aristide Debuigne, fleur, et Fideline Meurisse, tisserande.

DÉCÈS.

Du 22 avril. — Pauline Lambin, 63 ans, ménagère, épouse de Jean-Baptiste Leplat, au Jean-Ghislain. — François Platou, 62 ans, cabaretier, époux de Nathalie Valkenburg, rue Neuve-du-Fontenoy. — Sébastien Demintier, 25 ans, journalier, célibataire, Hôpital. — Adolphe Pennequin, 24 ans, journalière, veuve de Julien Danbrine, Hôpital. Du 23. — Céline Mourisse, 24 ans, ménagère, épouse d'Amédée Roger, route de Moutoux. — Pierre Algoed, 52 ans, tisserand, époux de Sophie Lepper, chemin du Fresnoy. — Charles Goethyn, 41 ans, cabaretier, époux de Marie-Louise Sette, rue du Temple. — Alexandre Marcourt, 23 ans, tisserand, célibataire, rue de Blanchemalle. — Pierre SAnécant, 40 ans, journalier, veuf de Rosalie Leuridan, Hôpital. Du 24. — Amand Gerste, 49 ans, épicer, époux de Florentine Alard, rue Saint-Antoine. Du 25. — Florence Pollet, 42 ans, au Pile. — Charlotte Bassa, 32 ans, journalière, célibataire, au Trichon. — Constantin Vanhoorde, 18 ans, journalier, rue St-Jean. Du 27. — Jean Langone, 58 ans, couvreur, époux de Françoise Jules, Hôpital. Du 28. — Rosalie Divivier, 65 ans, ménagère, épouse de Charles Guilaine, Hôpital. Plus 16 garçons et 12 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

Tribunaux.

JURISPRUDENCE GYNÉGIQUE.

Le tribunal de Villefranche vient de résoudre une question qui intéresse beaucoup nos Nemrods. Il nous suffira de relater, d'après le *Moniteur judiciaire*, le résumé des considérants du jugement pour que nos lecteurs soient au fait de la chose jugée :

« Pour qu'un chasseur soit réputé s'être emparé d'un animal, il n'est pas précisément nécessaire qu'il ait mis la main dessus ; il suffit que, de quelque façon que ce soit, l'animal soit tombé en sa puissance, de manière à ne pouvoir s'échapper. »

« Spécialement, le lièvre poursuivi depuis longtemps par les chiens d'un chasseur et qui se laisse prendre facilement et promptement par un chien de berger, et cela même à une certaine distance du chasseur et de ses chiens, est un lièvre forcé qui appartient au chasseur. »

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 30 avril 1862.

On parle encore d'une dissolution probable du Corps législatif.

Quelques novellistes, qui se disent toujours bien informés, prétendent, sauf à trouver une excuse après coup, que la Chambre serait dissoute dans le cas où le projet de dotation de l'armée viendrait à sombrer comme celui de la dotation Palikao.

Ce serait tout simplement admettre que le projet de dissolution est une menace, et c'est chose trop grave pour qu'on puisse jamais s'y arrêter.

On parle de nouveau d'un projet d'unification, des obligations de chemins de fer, se rattachant à un nouveau système d'emprunts publics, sous la garantie et l'administration même de l'Etat.

On parle du rappel à Saint-Petersbourg de M. le comte de Kisselef, ambassadeur de Russie en France.

On écrit de Londres que M. Layard, consul anglais à Seville, a été obligé par les autorités espagnoles de suspendre la célébration du culte protestant dans la chapelle du consulat. Le ministre anglais à Madrid a protesté.

On a fait beaucoup de bruit de cette

affaire et l'on peut s'attendre à de violentes recriminations de la part du gouvernement Anglais.

L'Espagne, qui n'est pas de force à lutter avec l'Angleterre, fera toutes les concessions et les excuses possibles.

M. le duc Pasquier a atteint hier sa quatre-vingt-troisième année ; il est gravement malade, mais il se rassure par la pensée que tous les ans, depuis 20 ans, il est malade à l'anniversaire de sa naissance.

L'un des cercles de Paris vient de passer par une série d'incidents et d'émotions dont on a beaucoup parlé. Des sommes assez considérables ont été perdues par un de ses membres et sont restées impayées. Au bout du délai fixé par le règlement, le comité du Cercle, après en avoir délibéré, s'est vu contraint de recourir à l'application de certains articles du règlement et le nom du membre en défaut a été affiché dans l'intérieur du salon. Cela s'appelle, comme on sait, une exécution. On s'accorde généralement pour déplorer la situation que les mauvaises chances du jeu ont faite momentanément à un homme de bonne famille et très honorablement posé dans le monde.

C'est hier soir, qu'a eu lieu à Saint-Sulpice l'inauguration du grand orgue que MM. Cayaille-Coll et Co viennent de construire dans cette église. Cet orgue est de beaucoup le plus grand qui existe aujourd'hui dans le monde. Après lui viennent les orgues de Saint-Eustache, d'Ulm et de la Société des concerts de Birmingham. Des invitations spéciales ont été adressées à toutes nos notabilités musicales pour cette inauguration, où l'on a pu apprécier si la puissance et la perfection des sons répondent à la grandeur d'un instrument distribué en sept étages, depuis le sol de la tribune jusqu'à la voûte, sur une hauteur de 18 mètres, et qui possède 5 claviers complets et 1 pédalier, 118 registres ou jeux, 20 pédales de combinaison et environ 7,000 tuyaux, dont les plus grands n'ont pas moins de 10 mètres de longueur, tandis que les plus petits atteignent à peine 6 millimètres.

Dans la dernière séance de l'Académie des Sciences, M. Delannay, au nom de M. Girard, a lu une note très-curieuse sur le nouveau système de chemins de fer dont il a été question dans tous les journaux.

A l'époque où nous vivons, rien n'est impossible, dit-on.

La nouvelle invention de M. Girard est d'une conception très neuve et très hardie.

M. Girard supprime d'un seul coup les locomotives, les roues, les essieux. Les wagons deviennent des trains ; on ne roule plus, on glisse. Des épreuves ont été tentées sur une longueur de quarante mètres et elles ont réussi. C'est l'eau qui devient le principal moteur du nouveau système. C'est elle qui incessamment renouvelle sur les rails, permet aux wagons de glisser avec une extrême rapidité.

Il est à supposer qu'un essai fait sur un long parcours, réduira de beaucoup les espérances de l'auteur de ce nouveau moyen de locomotion économique.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Turin, 29 avril.

Les dépêches de Naples nous apprennent qu'une splendide illumination a eu lieu hier soir.

Le roi a été obligé de se montrer plusieurs fois au balcon du palais. Il a été accueilli chaque fois par les plus vives acclamations.

La rente a haussé d'un demi pour cent. La tranquillité est parfaite.

Naples, 30 avril.

Le roi a reçu les autorités. Il y a eu hier à la Cour un grand dîner auquel ont été invités les amiraux français et anglais avec leurs états-majors.

M. Benedetti est arrivé hier. Les démonstrations de joie continuent. Avellino (Capitanate) et d'autres villes de provinces ont envoyé des adresses de félicitation.

Le roi a signé le décret d'amnistie pour la presse et la garde nationale. Il a fait rendre les objets engagés au Mont-de-Piété pour moins de quatre ducats.

Hier soir, la ville a encore été illuminée, les corporations ouvrières ont organisé une fête sur la place du plebiscite.

Le roi a assisté à la représentation de San Carlo ; il a été accueilli avec enthousiasme.

Marseille, 30 avril.

Constantinople, 23 avril. — Le sultan est de retour depuis lundi de son excursion en Asie.

A Brousse, Sa Hautesse a donné 25,000 piastres pour la reconstruction de l'église grecque. Une exposition des produits du sol et de l'industrie de la province a eu lieu dans cette ville.

Le sultan a distribué des récompenses aux exposants.

Sa Hautesse a décoré le Mulfti, l'archevêque grec et un grand nombre de notables musulmans et chrétiens.

Pour la première fois, trois arméniens unis, trois non unis et trois Grecs ont été nommés Capoudja-Bachi.

Le sultan a de plus ordonné que les personnes qui feront de nouvelles plantations de mûriers seront exemptes de la dime pendant trois ans.

Les arrières d'appointements dus aux fonctionnaires ont été réglés samedi avec des bons payables en 8 ans et portant intérêt à 12 %.

Varsovie, 29 avril.

Aujourd'hui, jour de la naissance de l'Empereur, une large amnistie vient d'être promulguée. Elle comprend 89 grâces pleines et entières et 14 réductions de peines.

Le chanoine Bralobrzski, le pasteur Otto, le cordonnier Hispanski, le négociant Schlenker et le photographe Bayer sont complètement grâces.

Pour venir en aide à la classe pauvre, l'Empereur a libéré les ouvriers, les journaliers et les domestiques de l'impôt dit classique pour 1862, ainsi que de l'arrière de cet impôt.

Londres, 29 avril.

Dans la Chambre des communes, M. Layard annonce que le consul anglais à Seville a été obligé par les autorités espagnoles de suspendre la célébration du culte protestant dans la chapelle du consulat. Le ministre anglais à Madrid a protesté.

Salgon, 22 mars.

Les vapeurs le *Pelican* et l'*Euménide* sont arrivés.

Le pacha ne permettait pas le débarquement des revoltes de Nauplie. Cependant il a autorisé leur internement dans les lazarets, en attendant de nouveaux ordres.

Bombay, 12 avril.

Les Persans occupé Férat et s'avancent vers Kandahar. Les Afghans ont demandé aux Anglais de venir à leurs secours.

Marseille, 29 avril.

Les lettres d'Athènes, du 25, annoncent que l'Angleterre a refusé de recevoir les insurgés de Nauplie dans les îles Ionniennes. Le commandant français n'a pas voulu, de son côté, recevoir à son bord les insurgés armés ; ceux-ci ont donc jeté leurs armes à la mer avant de monter sur l'*Euménide*. Les 400 insurgés restés à Nauplie ont été dirigés sur Tyrinthe, où campent provisoirement 130 forçats internes.

Le ministre de la guerre s'est rendu à Nauplie. La place est délaissée. L'arsenal qui renfermait 30,000 fusils de précisions a été trouvé vide. Des perquisitions ont été ordonnées dans la ville et dans la campagne pour retrouver ces armes. On prend qu'un acte signe par le chef de l'insurrection constate que le pays a refusé de s'associer au mouvement.

On assure que le prince Louis, fils aîné de Lutpold de Bavière, le frère et héritier presomptif du roi d'Orthon aurait accepté la succession à la couronne de Grèce et embrasserait la religion grecque.

Carlsruhe, 29 avril.

La Chambre des députés s'est prononcée aujourd'hui à l'unanimité pour le rattachement de la loi électorale de 1849 dans la Hesse-Electorale.

Le ministre des finances a déclaré que le gouvernement n'avait pas encore pris de décision définitive au sujet du traité de commerce franco-prussien, mais qu'il présenterait plus tard un projet de loi ad hoc.

Hanovre, 30 avril.

Les personnes bien informées considèrent l'adhésion du Hanovre au traité de commerce franco-prussien comme assurée. Quelques difficultés matérielles, d'un ordre secondaire, auraient été aplanies.

Cassel, 29 avril.

Le *Bulletin des lois* publie un rescrit de l'Electeur de Hesse, en date du 26 avril, ordonnant qu'il soit procédé aux élections d'après la loi éternelle de 1860. Tout citoyen qui voudra prendre part aux élections, soit comme électeur, soit comme candidat, devra déclarer qu'il reconnaît la constitution de 1860. Les commissaires, chargés de presider aux opérations électorales qui contreviendront à cette disposition, seront passibles d'une amende de 30 à 50 thalers.

Madrid, 29 avril.

Un traité postal a été signé entre l'Espagne et le Portugal.

M. Calderon Collantes proposera bientôt au congrès la ratification du traité de délimitation de la frontière des Pyrénées.

Lisbonne, 29 avril.

Le paquebot transatlantique anglais venant du Brésil est arrivé ce soir. Il n'apporte aucune nouvelle politique.

A Rio les changes étaient : sur Londres 25 1/2 à 25 3/8 ; sur Paris, 370 à 375 ; sur Hambourg, 700. Les cafés étaient calmes. Good Frist, 7,200 à 7,400. Stock, 180,000 sacs.

Londres, 29 avril.

L'Agence Reuter a reçu la nouvelle de Constantinople, datée du 27, que la France, appuyée par la Russie, a formellement protesté contre l'invasion turque dans le Montenegro. Par suite de cette démarche, la frontière ne sera pas franchie.

FAITS DIVERS.

Un mariage avait lieu dans le 11^e arrondissement. A la mairie, on avait remarqué la préoccupation du marié ; mais lorsqu'on se rendit à l'église, il avait repris toute sa sérénité. Pendant la cérémonie nuptiale, une jeune femme, cachée dans une chapelle et soigneusement voilée, fut tout-à-coup prise de convulsions ; on la conduisit dans une pharmacie, où on lui fit respirer des sels qui la calmèrent. Aussitôt, elle témoigna une grande impatience de sortir, et on dut la laisser se retirer.

Quelques instants après, au moment où la voiture des nouveaux mariés les ramenait, cette même personne se précipita sur le pavé, devant les chevaux. Heureusement, le cocher fut assez adroit pour les faire cabrer, et la jeune femme n'eut que quelques contusions. Le marié, sur qui sa vue avait paru produire une vive impression, aida à la transporter dans une maison voisine, car elle était sans connaissance ; puis il revint vers sa jeune épouse,

que cet événement avait désagréablement affectée et pour faire diversion, il voulut que l'on allât immédiatement chez le restaurateur où devait se faire le repas.

Dès qu'il put s'échapper sans être remarqué, il accourut vers la personne dont il vient d'être question ; mais celle-ci revenue à elle, était partie après avoir écrit et laissé une lettre à l'adresse du jeune homme. Cette lettre était ainsi conçue : « J'ai appris votre trahison, et j'ai fait deux cents lieues pour l'empêcher. A la mairie, je suis arrivée trop tard ; à l'église, j'ai voulu faire du scandale, une crise nerveuse m'en a empêchée. Devant votre porte, j'ai essayé de me tuer, je n'ai pas réussi. Le destin est pour vous. Votre jeune femme me paraît digne d'être aimée. Je me résigne ; je repars aujourd'hui même et pour toujours. J'ai brûlé vos lettres ; je pense que vous en avez fait autant des miennes. Tout est fini, adieu ; soyez heureux. »

— Un voyageur français a eu, ces jours derniers, avec la douane d'un pays voisin, un démêlé passablement comique. Il était porteur de deux œufs de Pâques en chocolat, enveloppés, ficelés, protégés avec tout le soin que comportent des objets si fragiles. Aussi l'investigation de la douane a-t-elle été longue et minutieuse. Ces messieurs n'ont pas fait grâce d'une seule enveloppe de papier de soie ; ils s'étaient donné du mal pour peu de chose, et prenant peut-être l'impatience du voyageur pour un manque de respect, ils se sont fâchés si sérieusement que tout abasourdi, le voyageur est remonté dans le train en abandonnant ses pauvres œufs de chocolat à leur triste sort.

Repassant deux jours après à la même douane, et le hasard ayant fait arrêter le compartiment de sa voiture juste vis-à-vis des employés de la douane, le voyageur demanda à pouvoir réimporter en France l'innocent objet de leur défiance. Embarras et hésitation des agents du Zollverein ; on appelle le *Her Director*, on délibère, l'arrêt du train se prolonge ; enfin on décide que les œufs seront rendus à leur propriétaire, mais de peur qu'ils restent sur le territoire allemand, un douanier sera chargé de les escorter jusqu'en France.

Effectivement, un douanier armé jusqu'aux dents a pris place dans le même compartiment et n'a quitté des yeux le terrible paquet aux œufs qu'arrivé à une station française.

— Le malheureux usage des charivaris n'est pas encore tout à fait tombé. Quelques jeunes gens se sont mis en train tout dernièrement de se livrer à ce genre d'amusement dans la commune d'Arcangues. Plusieurs d'entre eux se sont réunis dans la soirée du samedi saint pour se divertir aux dépens des époux N...

Or un chanteur leur manquait ; ils se sont adressés à un de leurs camarades, jeune homme de belle taille âgé de 24 ans, qui possédait une très-belle voix, et dont le père est un riche marchand de bois bien connu à Bayonne. Le jeune homme a fait des difficultés ; mais pressé par ses camarades, il s'est laissé entraîner. Mal lui en a pris.

L'époux, dit-on, qui venait de rentrer dans sa maison dans un état voisin de l'ivresse, a saisi un fusil, l'a chargé, s'est dirigé vers les charivaris, et faisant feu, il a traversé d'une balle cet infortuné jeune homme. Plusieurs médecins ont été mandés sur le champ ; mais la blessure était mortelle, et il a expiré mercredi au soir en pardonnant à son meurtrier et en demandant pour lui-même pardon à sa famille réunie des peines qu'il aurait pu, durant sa vie si fatalement terminée, lui causer par étourderie ou par inadvertance. (Courrier de Bayonne.)

— La province de Constantine retentit des poussees des deux grands chasseurs, Bombonel et Chassaing. Lions et panthères tombent, comme menu gibier sous les coups de ces intrépides compatriotes. Heureusement pour nous, malheureusement pour ces passionnés tueurs, le combat finira, faute d'animaux à combattre. En attendant, MM. Bombonel et Chassaing se font admirer et tenir par les indigènes, dont les troupeaux commencent à respirer. Ces messieurs acquièrent dans les tribus une réputation prodigieuse. Nous ne sommes déjà plus au temps où les Arabes respectueux envers le lion le qualifiaient de Sidi. Seigneur lion trouvé à qui parler. Il n'y a pas de mal à cela, au contraire.

— Les tribunaux de la Californie ne savent comment s'y prendre pour obtenir des Chinois qu'ils ne mentent pas en justice.

On avait dit d'abord que le serment prêté par un Chinois sur le corps fraîchement égorgé d'un poulet blanc devait être considéré comme sincère. La superstition attachait à la violation d'un serment ainsi fait des peines terribles dans l'autre monde.

On a dû y renoncer.

Les ruses Celestiales se parjuraient sur le corps du poulet saignant aussi bien qu'à la barbe des simples juges.

Avant-hier, et sur l'avis d'un gros commerçant chinois (*big bug* — traduction littérale : *grosse punaise*), on a procédé, devant la Cour des sessions, à une expérience d'un nouveau genre : on a mis de côté le poulet blanc, et l'on a pris une feuille de papier chinois sur laquelle on a écrit en chinois la déclaration suivante :

« En ce moment, en présence du grand mandarin, devant le tribunal, je fais ma déclaration conforme à la vérité. Si mon cœur égaré pouvait me dicter des paroles fausses et trompeuses, que Dieu m'écrase ! En conséquence, je brûle ce papier devant le ciel pour que la vérité se fasse. »

Il s'agissait d'un demi-big-bug traduit devant la Cour des sessions pour enlèvement. Les témoins (trois enfants de l'Empire des Fleurs) ont juré, dans la forme ci-dessus, que l'accusé était aussi innocent que l'enfant qui vient de naître. Le tribunal a dû renvoyer le Celestial.

On cherche, mais vainement, quelque chose de plus efficace que le poulet blanc ou le papier brûlé.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

BULLETIN FINANCIER.

29 avril, 1862.

Le comptant revient à la route. Pendant toute la semaine les demandes ont été suivies, et l'absorption des titres se poursuit sans retard sur le marché et en dehors du marché par les receveurs généraux et les services publics. On remarque depuis quelques jours que le 4 1/2 qui, depuis la conversion, était un peu abandonné, a repris faveur ; aux dernières bourses les titres 4 1/2 étaient d'une extrême rareté. La bourse croit que la conversion facultative sera très prochainement complétée, et qu'avant peu de mois, le 4 1/2 aura disparu de la cote.

L'emprunt italien a eu un mouvement d'affaires très actif. Les cours se sont modifiés d'une manière sensible et la hausse ne paraît pas avoir dit son dernier mot, si l'on a jugé par l'importance des achats effectués à prime pour fin prochain.

Les actions des chemins de fer ont, en général, peu varié. Les grandes lignes, Nord, Orléans, Lyon, sont à peu près sans changement d'une semaine à l'autre. Le midi a repris le cours de 845 fr. Le Lombard tend à s'établir à 600 fr.

L'issue favorable du procès du gérant de la Caisse des chemins de fer a fourni un élément nouveau à l'activité des transactions sur le marché au comptant. Les actions de la Caisse générale des chemins de fer ont eu un mouvement d'affaires considérable : en deux jours, elles ont gagné 130 fr., variant de 45 à 175 fr. Cette sorte de manifestation en sa faveur, dans le public spécial, est très honorable pour M. Mirès.

Nous avons appelé déjà l'attention sur la compagnie du *Lloyd Central*, établie à Paris sous les conditions les plus sérieuses et les plus honorables, destinée à réaliser les assurances maritimes, avec participation de l'assuré dans les bénéfices. Cette affaire a rencontré beaucoup de sympathie dans le public, et dès la première semaine, plus du quart du capital de 3 millions a été souscrit dans les bureaux de la *Semaine financière*.

Pour extrait : J. Reboux.

BILLARD ANGLAIS

Fabrique de billards anglais
A NEUF BILLES,
perfectionnés et garantis.

S'adresser chez A. Bessut, rue Notre-Dame, 49, Roubaix.

2999

AUX ARMES DE PARIS

Contour de l'Eglise-Saint-Martin, No. 5,
LENOIR-NAUGARD

Spécialité de RIDEAUX en tulle-guipure, mousseline et gaze, stores, appuis de fenêtres, dessus de meubles, etc.

LINGERIE confectionnée — tulles et blouses.

TOILES en tous genres. — Nouveautés. PARFUMERIE FINE.

On se charge du blanchissage à neuf des rideaux de guipure. 3029

Foire de Roubaix

Continuation des représentations des
DOUZE TOUAREGS
KABYLES

et de la troupe des artistes français, italiens et anglo-américains, dans la grande loge située place de la Liberté.

Les Touaregs reviennent du cirque de Berlin, où ils ont su mériter les acclamations du public, pendant 120 représentations, et où ils ont eu l'honneur d'être applaudis de LL. MM. le Roi et la Reine de Prusse.

Pendant la tournée artistique qu'ils viennent de faire en Europe, leurs incomparables exercices ont été appréciés dans toutes les cours souveraines. LL. MM. la Reine d'Angleterre, le Roi des Belges, l'Empereur de Russie, le Roi de Suède, le Roi de Danemarck et l'Empereur de Turquie ont tour à tour été émerveillés par la prodigieuse adresse de ces enfants du Désert, dont la force et la souplesse sont sans rivales.

LE GRAND

CAFÉ-CONCERT

sous la direction de M. Pille, ancien directeur des cafés-concerts des Champs-Élysées de Paris.

Est situé place Saint-Martin.

ENTRÉE LIBRE.

Tous les soirs, de 5 h. 1/2 à 11 heures.

CONCERT VOCAL

dans lequel on entend des artistes de grand mérite.

KERMESSES.

Dimanche 4 mai.

Baisieux, Camphin-en-Pévèle, Salliy, Sainghin-en-Mélantois, Templemars.